

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1520 :

Subventions aux associations culturelles pour l'année 2024

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1520-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1520 : Subventions aux associations culturelles pour l'année 2024.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre de ladite action qui concoure à l'intérêt public.

La Collectivité propose de soutenir les actions ci-dessous :

Association	Intitulé et date de l'action	Objet de la demande	Montant
LALANBIK	Centre De Chorégraphique National (CDCN) à Pierrefonds engagé auprès des artistes et populations pour la valorisation du patrimoine chorégraphique vivant à la Réunion et dans l'Océan Indien. Réalizations des activités de construction d'une plateforme chorégraphique dans l'Océan Indien et d'outil ressource et structurant pour la jeunesse et la filière chorégraphique à la Réunion et dans l'Océan Indien	Plateforme chorégraphique dans l'Océan Indien visant : - à renforcer la circulation des artistes et des œuvres au niveau régional, national et international, -à constituer un espace économique viable, - à renforcer les capacités professionnelles et de production	50 000 €
ECRAN JEUNES	Festival International de cinéma Jeune Public Du 19 septembre au 26 octobre 2024	30 ^{ème} édition du Festival : - un festival scolaire au Moulin à Café et au CCLL du 19/09 au 12/12/2024 - un festival grand public du 19 au 26/10/24 au Moulin à Café Continuer leur action d'éducation à l'image auprès des jeunes de St-Pierre et du public. Propose tout le long de l'année un ciné goûter mensuel, des semaines à thème, aide à la programmation du Cinéma Moulin à Café et des séances régulières au cinéma et « hors les murs »	25 000 €

COMPAGNIE LE LA	Création spectacle « l'Enfant de l'Arbre »	Diffusion du spectacle « l'Enfant de l'Arbre » sur le territoire de la Ville, dans les collèges de l'île, par le biais du Pass Culture. Les 24 et 25 avril : 3 représentations au Festival KOMIDI Le 27 avril : 1 représentation à KOMIDI Le 14 mai : 1 représentation au CHU St-Pierre (GUETALI) Des ateliers seront proposés à l'école Edmond Albius à St-Pierre	3 000 €
CINE FESTIVAL OCEAN INDIEN	9 ^{ème} édition du Festival du Film court de Saint-Pierre du 22 au 30 novembre 2024	Programmation de 100 films courts locaux, nationaux et internationaux. Séances pour le grand public et les scolaires au Moulin à Café de la Ravine des Cabris	20 000 €
ECLAT L'ILE DE	Spectacles de clowns au CHU Sud de la Réunion	Proposition de spectacles clowns au sein des services pédiatriques du CHU Sud, à raison de 2 fois par semaine L'association apporte de la légèreté, la distraction et de l'humanité à l'hôpital, contribuant ainsi au mieux-être des enfants, de leurs familles et du personnel médical	2 000 €
COMPAGNIE NEKTAR	Projet de recherche et d'écriture, en vue de la création future du spectacle « Cap sur Libertalia »	Constitution d'un corpus d'expressions, de proverbes et d'histoires (contes et récits)	2 000 €
TOTAL			102 000 €

Le financement de ces actions à hauteur de **102 000 €** sera effectué sur la ligne budgétaire des affaires culturelles : (Subventions aux associations) – imputation : 0246574825 Antenne : RE 24000019

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations ci-dessus ;**
- **D'APPROUVER les conventions entre la Commune de Saint-Pierre et les associations : ECRAN JEUNES - CINE FESTIVAL OI - LALANBIK ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à ces affaires.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1520-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024